

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Boulogny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

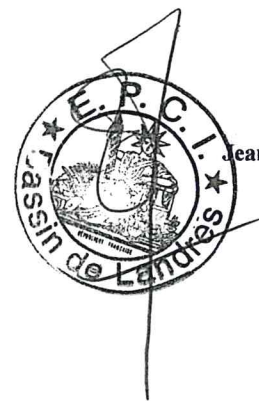
Votants : 24

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

**OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2014
du budget Principal, du budget Socio-Economique, du budget Habitat et du budget
Piscine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal,

Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Socio-Economique,

Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Habitat,

Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Piscine,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal
- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Socio-Economique
- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Habitat
- D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Piscine.

Extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Marc LEON

